



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à Pochat-Baron Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à Pilet Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à Germais Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_093 – FINANCES

Attribution de subvention à des organismes de formation

La commune a été sollicitée pour l'attribution de subventions à des organismes de formation
Il est proposé l'attribution d'une subvention de 30 € par élève originaire de Viuz-en-Sallaz.

Organisme	Date de la demande	Projet	Nbre d'élèves de Viuz	Subv. Sollicitée
CFA MFR Vulbens	07/10/22	Aide à la scolarité	2	60 €
MFR La Balme de Sillingy	12/10/22	Aide à la scolarité	1	30 €
Aller plus haut - CFP Cluses	03/11/22	Aide à la scolarité	1	30 €
MFR de Chaumont – Eyzin Pinet	02/11/22	Aide à la scolarité	1	30 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 60 € au CFA MFR de Vulbens
- **ATTRIBUE** une subvention de 30 € à la MFR la Catie de la Balme de Sillingy
- **ATTRIBUE** une subvention de 30 € à Aller Plus haut – CFP Cluses
- **ATTRIBUE** une subvention de 30 € à la MFR de Chaumont d'Eyzin-Pinet (38)

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI**


Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22
Publication en ligne le 06/12/22
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD